



Partir en vacances, en toute sérénité

Vous vous absentez pour quelques semaines, quelques mois ? Partez l'esprit tranquille avec l'Opération tranquillité vacances (OTV).

Publié le 25 juin 2018

Pour bénéficier de ce dispositif gratuit, il suffit de signaler votre absence aux forces de l'ordre. Vous pouvez vous rendre au commissariat de police de la rue du Manège, au minimum 48 heures avant votre départ.

Durant la période d'absence, des patrouilles quotidiennes sont effectuées de jour comme de nuit. Vous êtes assurés d'être prévenus en cas d'anomalie.

Infos +

Police municipale : 03 84 54 27 13



[RETOUR À LA LISTE](#)



